

Succession personne seule (veuf)

Par marie, le 22/10/2009 à 17:57

Bonjour,

concerne un monsieur agé de $86~\rm ans$, veuf , qui avait épousé une dame ayant $5~\rm enfants$ d un premier mariage .

ce monsieur n'a pas de famille personnelle

que se passera t il à son décès , les enfants de son épouse décédée auront ils des droits concernant ses quelques biens ?

merci